

Mais si par contre il a plusieurs enfants à qui il désire laisser des parts égales de sa propriété, les choses se compliquent. Dans la plupart des cas, il devra payer l'impôt sur les plus-values en capital et souvent, les terres seront vendues à des personnes n'appartenant pas à la famille. Aussi les entreprises agricoles familiales sont-elles de moins en moins nombreuses du fait de l'impôt sur les plus-values en capital. Avant même l'introduction de l'impôt sur les gains en capital, les entreprises familiales étaient de moins en moins nombreuses en raison des droits de succession.

Vendredi dernier, j'ai suivi avec intérêt l'intervention du député de Broadview-Greenwood (M. Rae) dans ce débat. Il me semble que le député est en faveur de l'imposition des richesses au moyen de l'impôt sur les plus-values en capital et des droits de succession. Je dirais que ce député et ses amis socialistes sont plutôt naïfs. Ils ne semblent pas comprendre que notre pays a été bâti grâce au travail acharné et à l'esprit d'initiative de ses habitants, que les Canadiens sont disposés à prendre des risques pour bâtir un commerce, qu'il soit grand ou petit, qu'il s'agisse d'une ferme, d'une épicerie, d'un garage, d'une mine ou d'une manufacture. Ces gens ont couru des risques pour assurer leur avenir et celui de leur famille. Si les députés se reportent à la page 6295 du hansard, ils trouveront au bas de la page la critique que le député de Broadview-Greenwood a adressée au gouvernement de 1972 pour avoir abandonné le champ de l'imposition des richesses au moyen des droits de succession. Il déclare notamment ceci:

Nous ne pouvons pas nous contenter d'une série de modifications fiscales mineures, à gauche et à droite, sans reconnaître que notre régime d'imposition est au bord d'une crise grave, que j'appellerais « crise de justice ». Je pense aux citoyens de ma circonscription qui reçoivent leur paie toutes les deux semaines et savent exactement d'où viennent les impôts. Ils le constatent toutes les deux semaines. Ils n'ont droit à aucune déduction fantaisiste, car ce sont des employés salariés. Ils n'ont droit à aucune des nombreuses déductions offertes à ceux qui travaillent à leur compte, ceux qui peuvent, d'un seul coup de baguette magique, former une société personnelle ou se servir d'une merveilleuse invention baptisée fiducie non testamentaire pour partager le revenu familial.

Le député ne me semble pas comprendre que ce sont les travailleurs autonomes, les petits exploitants et les grandes entreprises qui créent des emplois pour ses électeurs grâce à leurs sacrifices et à leurs initiatives. Bien souvent, les propriétaires de petites entreprises, constituées en sociétés ou non, réalisent des gains nets inférieurs au salaire de leurs employés. L'employeur prend le risque d'investir davantage d'argent, de ses revenus nets d'impôt, dans son entreprise pour lui donner de l'expansion, créer davantage d'emplois et constituer des actifs pour sa famille et pour sa retraite. Les impôts sur les gains en capital et sur les successions étouffent et détruisent l'initiative nécessaire à l'expansion des entreprises et à la création de nombreux emplois.

● (1620)

J'ai écouté avec intérêt le député de Hamilton Mountain (M. Deans) hier soir et aujourd'hui. Il a reproché à Chrysler et à Massey-Ferguson d'avoir demandé l'aide du gouvernement. Je ne l'ai pas entendu déclarer, ni lui ni d'autres députés de son parti: « Laissez-les courir à leur perte; ce sont de grandes sociétés qui nous servent, à nous socialistes, de têtes du Turc ». Il m'a semblé qu'en fait son parti a encouragé le gouvernement à prêter main forte à ces sociétés pour protéger les emplois de leurs employés. De deux choses l'une, monsieur l'Orateur ou

Impôt sur le revenu—Loi

bien ils sont pour ou bien ils sont contre les compagnies. Ils ne peuvent être les deux à la fois.

Une voix: Tantôt l'un, tantôt l'autre.

M. Neil: A mon avis, il est temps que les néo-démocrates et les ministériels qui siègent ici à la Chambre examinent l'orientation qu'ils donnent au pays depuis 15 ans. Au cours de ces 13 dernières années nous nous sommes orientés quelque peu vers le socialisme. Notre productivité a baissé et nous perdons rapidement les stimulants nécessaires à l'expansion de notre économie et à la création de ces emplois dont a besoin notre jeunesse. Le gouvernement a dirigé notre pays en fonction d'impératifs politiques plutôt qu'en accord avec une politique axée sur l'intérêt du pays.

Les nombreux programmes de subsides adoptés par le gouvernement aux frais des contribuables ainsi que des impôts et des déficits de plus en plus élevés qui conduisent notre pays à la banqueroute ont fini par faire disparaître les stimulants qui motivent les individus et les collectivités. Si la tendance se poursuit, je crains qu'au lieu d'être l'un des pays les plus avancés au monde comme nous l'étions à la fin de la deuxième guerre mondiale nous allons devenir un pays du tiers monde comme ceux auxquels le premier ministre (M. Trudeau) s'intéresse tant.

Je crois que ces remarques devraient donner à tous les Canadiens suffisamment de matière à réflexion, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Jim Peterson (Willowdale): J'aimerais remercier mes collègues du caucus, monsieur l'Orateur. Ils sont très compréhensifs et perspicaces.

Je me réjouis d'avoir l'occasion d'emboîter le pas au député de Moose Jaw (M. Neil). Je ne peux qu'être d'accord avec lui au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu. Le texte en est en effet assez difficile.

M. Kempling: Il est plus que difficile, il est terrible.

M. Peterson: Je ne suis pas sûr de vouloir aller aussi loin que le député de Burlington (M. Kempling), monsieur l'Orateur. Encore l'autre jour, les députés de Portage-Marquette (M. Mayer) et de Kamloops-Shuswap (M. Riis) étaient assis dans le hall à lire le texte de la loi de l'impôt sur le revenu. Ils riaient sous cape et semblaient s'amuser à le lire comme un roman. Pour la plupart d'entre nous, c'est un document très compliqué, qui, en 1972, a été rédigé avant tout par des comptables et pour des comptables.

Cela me rappelle une anecdote, monsieur l'Orateur. Des députés savent probablement qu'en vertu de la disposition du règlement d'application de la loi de l'impôt sur le revenu, la déduction de base pour amortissement aux fins de l'impôt sur le revenu ne doit être ni la plus élevée, ni la moins élevée de A, B ou C. Il est très difficile de s'en faire une bonne idée, tant le libellé en est compliqué. Un de mes amis est allé au restaurant l'autre matin, peu avant de prononcer un discours sur le bill. Lorsque la serveuse lui a demandé combien d'œufs il voulait, il a répondu qu'il en voulait un nombre qui soit ni le plus élevé ni le moins élevé entre 1 et 3. Il a certainement montré à quel point le texte de la loi de l'impôt sur le revenu est inutilement compliqué.